

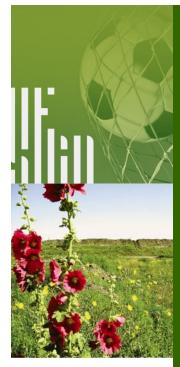


LE NOUVEAU COMPLEXE MUNICIPAL DE SOCCER AU CESM

PRÉSENTATION À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

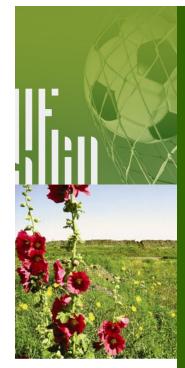
14 mai 2012

Montréal 器





Une consultation publique visant à permettre la construction d'un complexe municipal de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)





Une forte croissance du soccer et un besoin pressant pour un nouveau centre de soccer intérieur au centre-nord de Montréal





Une réponse au besoin

- Deux réseaux organisés
- Un partenariat privilégié avec le soccer fédéré
- Trois niveaux de pratique
- Une offre insuffisante des terrains sportifs





Des responsabilités municipales

- Rendre disponibles aux citoyens des installations sportives de qualité
- Offrir une programmation d'activités de loisir et de sport, souvent en partenariat avec les organismes du milieu

Le Complexe environnemental de Saint-Michel et son pôle sportif







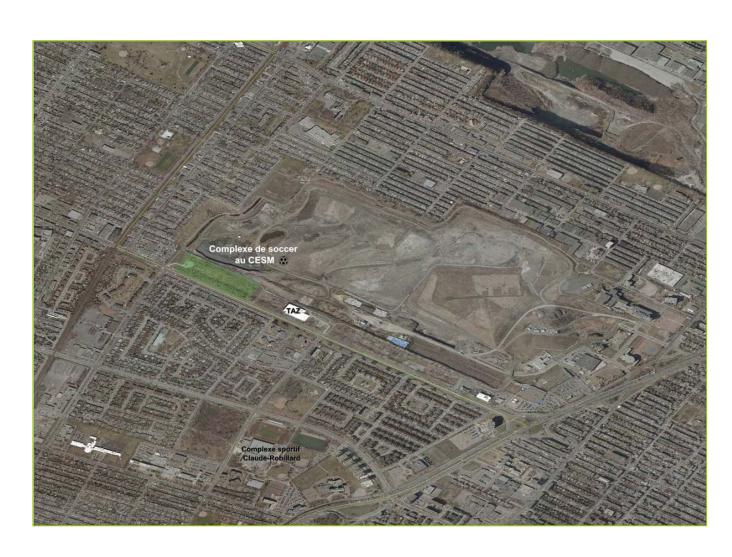


PLAN DIRECTEUR DU PARC DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-MICHEL

Un site qui évolue, se transforme et s'ouvre à la population

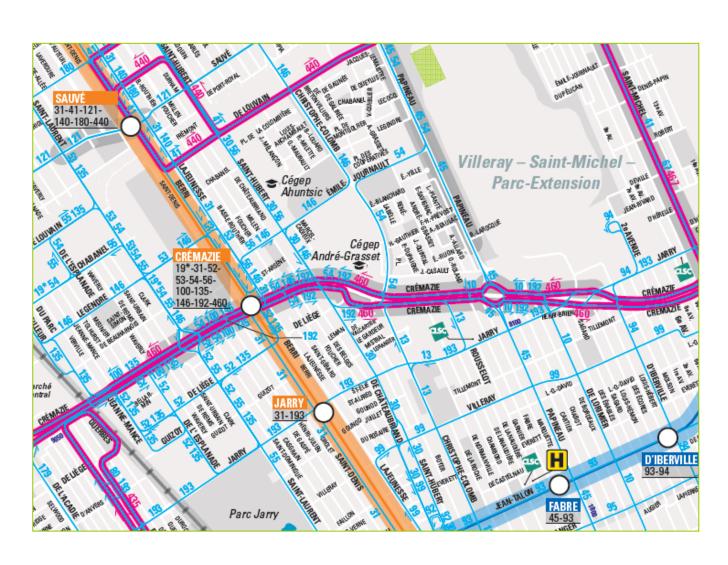
Une localisation centrale





Transport en commun





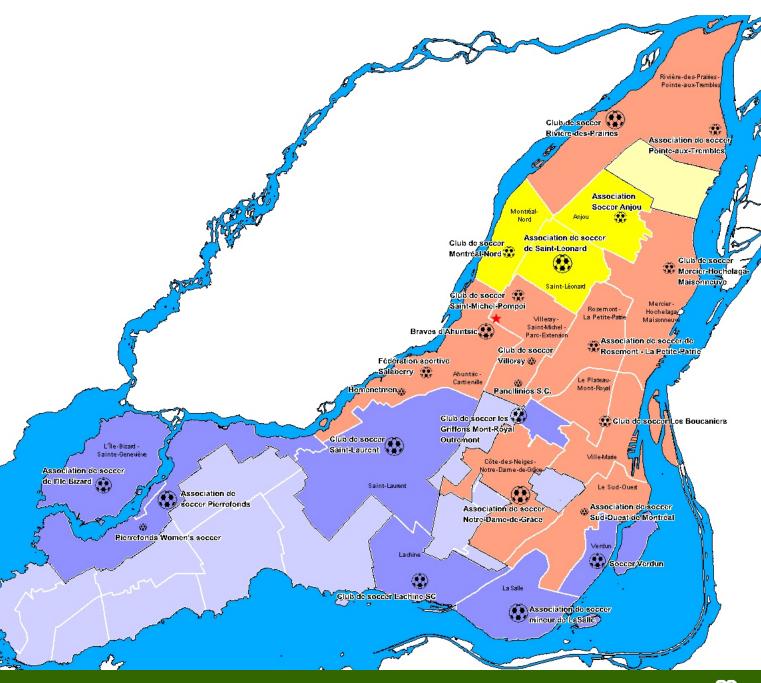




De grands principes directeurs guidant le développement du projet



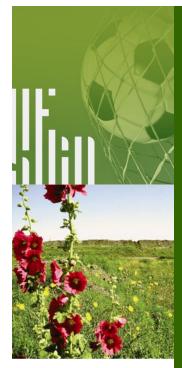








Un bâtiment exemplaire harmonieusement intégré au parc du CESM, visant une certification LEED-NC Or





Une œuvre remarquable issue d'un concours d'architecture en adéquation avec le plan d'action de Montréal, Ville UNESCO de design

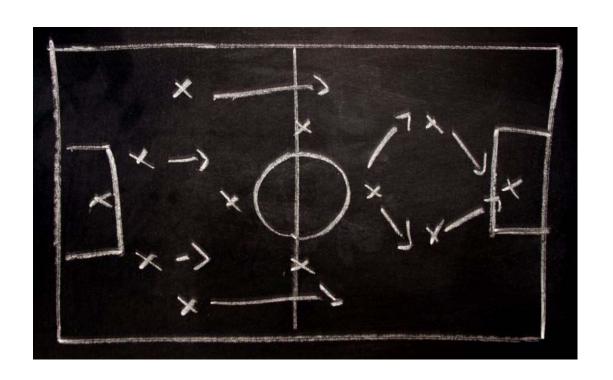




Un objectif d'autofinancement des opérations

Une installation municipale gérée par la Ville





En partenariat avec l'Association régionale de soccer Concordia (ARSC) pour une partie de la programmation

Un projet prévu en deux phases réalisées en parallèle



PHASE 1 Édifice et stationnement

Centre intérieur :

- Terrain de soccer à 11 joueurs, divisible en 3 terrains à 7
- Gradins de 750 places
- Services d'appoint
- Locaux administratifs de l'ARSC
- 170 places de stationnement
- Budget autorisé : 28,3 M\$
- Subvention du MAMROT: 12,7 M\$
- Livraison : juillet 2014

PHASE 2 Terrain extérieur

- Terrain synthétique de soccer/football éclairé
- Gradins permanents de 600 places avec possibilité de 600 amovibles

- Budget déposé au MELS : 4,4 M\$
- Subvention du MELS : 1,6 M\$
- Livraison : juillet 2014



Un concept unique imaginé par le lauréat d'un concours d'architecture

- Lauréat/architectes : Saucier+Perrotte et HCMA
- Ingénieurs : Nicolet Chartrand Knoll et Bouthillette Parizeau
- Architectes du paysage : Williams Asselin Ackaoui
- Accompagnateur LEED : Synairgis
- Économistes : Building Construction Solutions

La proposition lors du concours : une toiture magistrale en bois déposée sur une enveloppe de verre





Un concept dont l'essence a habilement été conservée





Une transparence

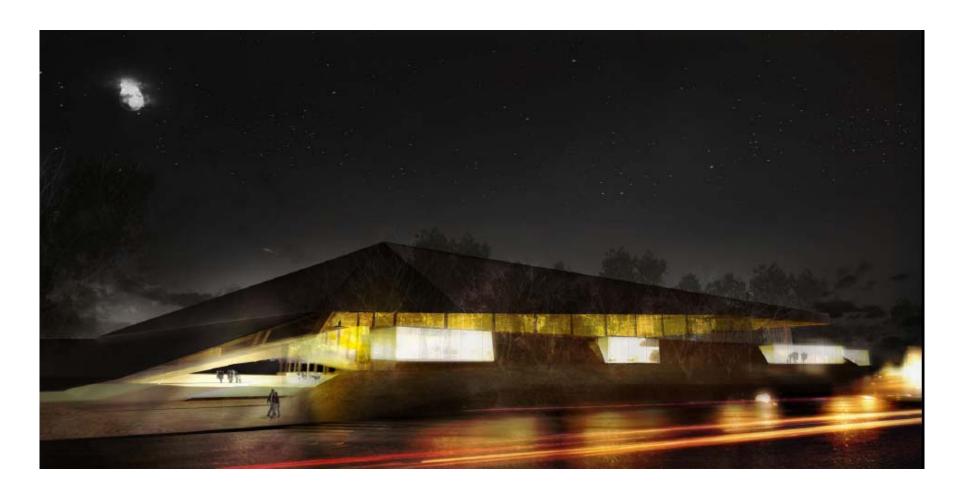
Un contact visuel avec l'espace extérieur Le sentiment de jouer dans un parc





Des cristaux lumineux à l'échelle humaine





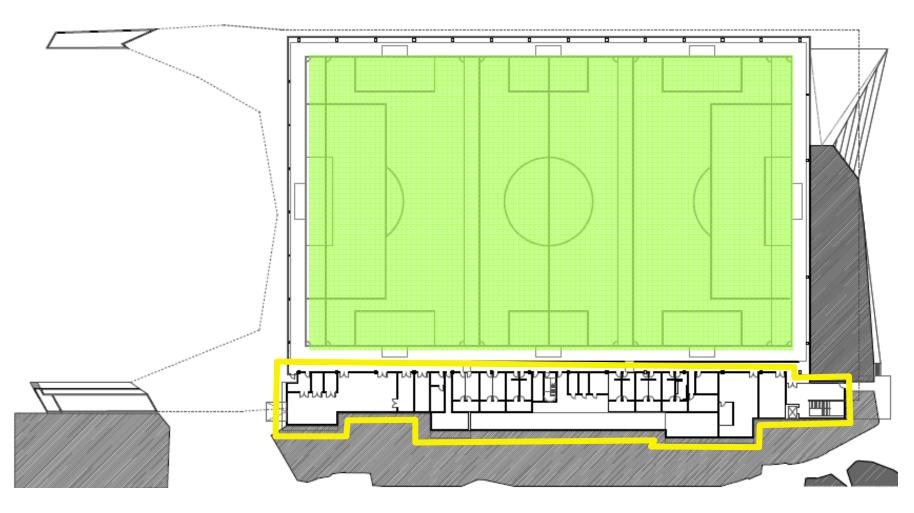
Des blocs au-dessus du talus, intercalés entre les arbres





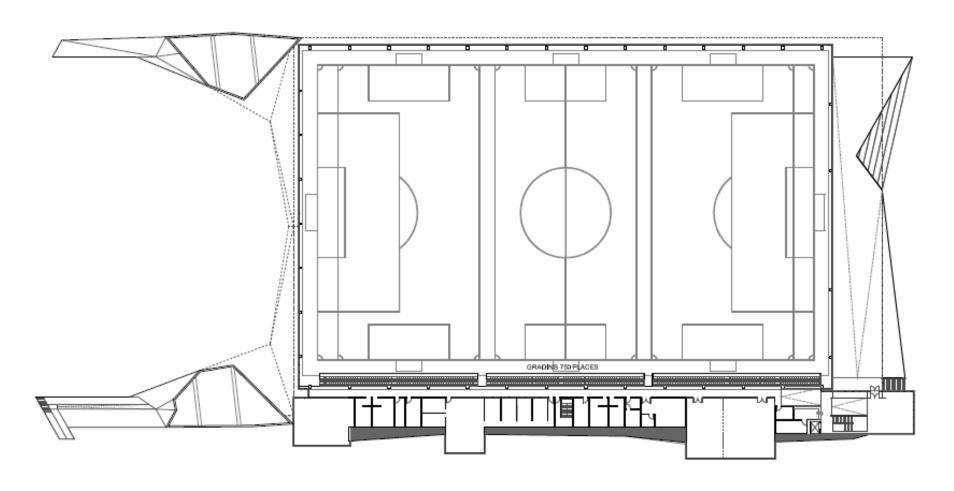
Un terrain de soccer occupant 85 % du 1^{er} niveau





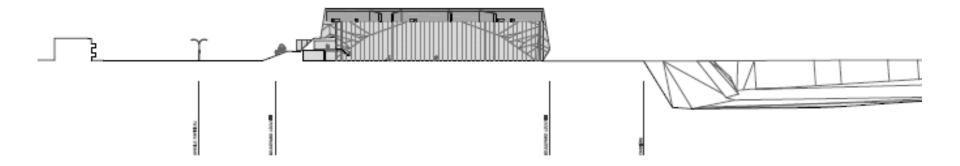
Des espaces publics au 2^e niveau pour accueillir joueurs et passants





Un effet miroir de l'édifice par rapport à la falaise





COUPE PRÉLIMINAIRE DU SITE • DE L'AVENUE PAPINEAU À LA CARRIÈRE



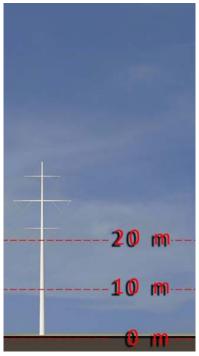
VUE DU TALUS

VUE À PARTIR DE LA CARRIÈRE

Un bâtiment d'une hauteur similaire à celle du TAZ







COUPE DU TAZ

Un magnifique projet au plan architectural, pour les jeunes et attendu par le milieu











ESQUISSES PRÉLIMINAIRES



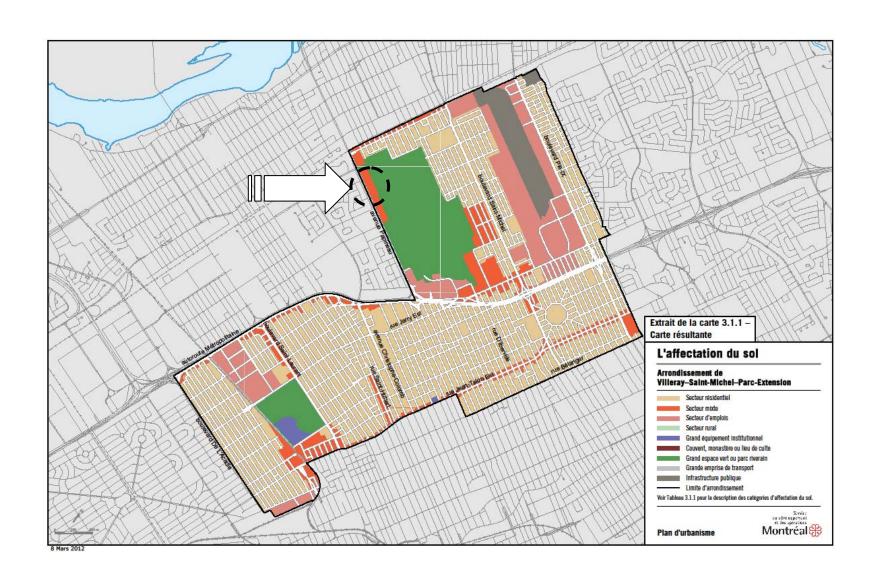


La construction d'un tel édifice dans un parc exige une modification règlementaire

- Modification au Plan d'urbanisme
- Adoption d'un règlement en vertu du paragraphe 1° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Une modification au Plan d'urbanisme





Par la création d'un secteur d'affectation mixte





Des balises à respecter

Bâti de 1 à 6 étages (hauteur maximale 23 m)

Taux d'implantation au sol : faible à moyen

Coefficient d'occupation au sol : 0,1 à 2





Une modification du zonage et l'ajout d'usages

Zonage

Demeure « parc »

Nouveaux usages

Complexe sportif de soccer

Usages complémentaires





Des paramètres différents

Cadre bâti

Hauteur maximale	23 mètres
Alignement de construction	Minimum de 5 mètres
Pourcentage d'ouvertures et de maçonnerie	Bois et mur rideau
Plan d'implantation et d'intégration architecturale	Concours d'architecture



Une implantation tenant compte du contexte naturel et urbain





PLAN D'IMPLANTATION

Des aménagements durables Le respect du caractère naturel du parc







Une réflexion contextuelle quant au stationnement

Stationnement

Aire de chargement

- Maximum de 2
- Sortie en marche avant

Aire de stationnement

- Minimum d'unités non requis
- Dégagement sur parc
- Cases réservées pour familles
- Bornes pour voitures électriques
- Espaces pour vélos









La volonté de préserver la végétation existante

Aménagement paysager

Remplacement d'un arbre abattu

• Un arbre d'un diamètre de 5 cm ou plus et de 1,5 m de haut ou plus ou 5 arbustes de 0,30 cm de haut

Cour avant

- Minimum 1 arbre par 150 m²
- 80 % de la superficie plantée de végétaux

Plan d'aménagement paysager

- Identification des arbres abattus et ceux de remplacement
- Identification de l'essence, la taille et la localisation des arbres de remplacement
- Les végétaux doivent être maintenus en bon état d'entretien et remplacés au besoin







Des dérogations en fonction du projet et de sa vocation

Autres paramètres

Occupation des cours

- Éclairage
- Œuvres d'art
- Hauteur des clôtures
- Implantation des gradins

Événements

- Chapiteau
- Durée de l'installation





Des dérogations en fonction du projet et de sa vocation (suite)



Autres paramètres

Enseigne accessoire

- Une seule enseigne lumineuse à messages variables pour la programmation
- Espace limité pour partenaire officiel

Écran de pointage

 Uniquement durant les activités ou événements





Plusieurs étapes à venir

- Consultations publiques mai-juin 2012
- Rapport de l'OCPM et recommandations automne 2012
- Dépôt des plans et devis préliminaires automne 2012
- Modèle d'affaires et partenariats automne 2012
- Début des travaux préparatoires du site automne 2012
- Appel d'offres public pour la construction hiver 2013
- Début du chantier de construction printemps 2013





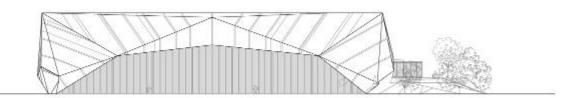


Période de questions







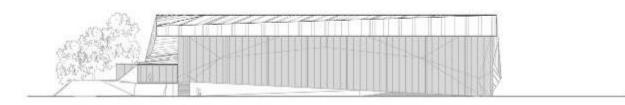


ÉLÉVATION PHASE 2

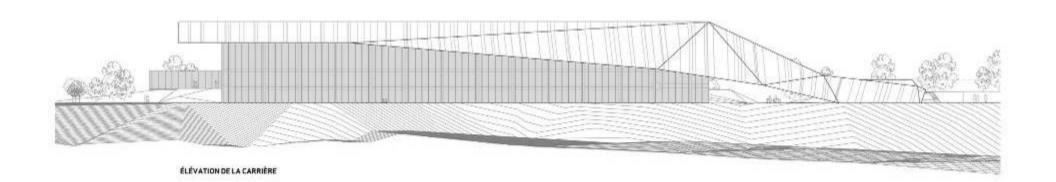


ÉLÉVATION AVENUE PAPINEAU



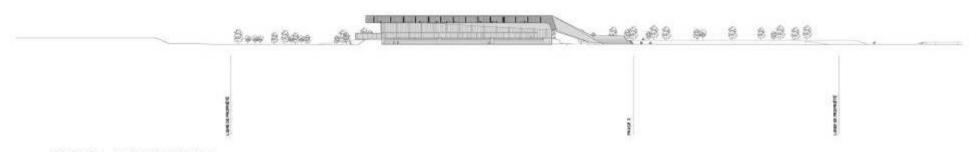


ÉLÉVATION DU STATIONNEMENT



SAUCIER + PERROTTE ARCHITECTES / HUGHES CONDON MARLER ARCHITECTS





COUPE DU SITE - TAZ À BOULEVARD LOUVAIN







